

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à 19h00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 Décembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel BELIN, Maire.

Étaient présents : M BELIN, Maire

MM LEHOUGRE, BOSSON et Mme PISTRE, Adjoints

Mesdames BARREIRO, BERNARD, TRIQUENOT, DUCHAMP

Monsieur GIQUEAUX

Absents excusés représentés : Mme LELIEVRE qui a donné pouvoir à Mme PISTRE, Monsieur GALLET qui a donné pouvoir à M BOSSON, Monsieur JEAN qui a donné pouvoir à Mme TRIQUENOT, Mme VEDIE qui a donné pouvoir à Mme BARREIRO

Absents excusés : Mme ROLLAND, M GUILLON

Secrétaire de séance : M GIQUEAUX

\*\*\*\*\*

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur BELIN propose de commencer l'ordre du jour.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Victor DIAS DA SILVA. Il précise que les obsèques auront lieu le mercredi 21 Décembre en l'église de Montceaux-Lès-Meaux à 15h00.

De plus, Monsieur le Maire fait part d'actes de vandalisme dont il a été victime. Des personnes sont entrées par effraction dans sa propriété et ont rayé sa voiture.

Monsieur le Maire présente Monsieur BONTE, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne au Service de Gestion Comptable de Meaux.

**1- Vote de la M57** : Monsieur BONTE explique qu'à ce jour, la commune utilise pour le vote et le suivi de son budget une nomenclature dite M14. Il existe actuellement une demi-douzaine de nomenclatures différentes en fonction du type de collectivité ou d'entité publique. Au 01/01/2024, afin d'harmoniser les normes entre les différentes collectivités locale (communes, départements, régions...) et dans une optique de certification des comptes, toutes les communes devront utiliser une nouvelle nomenclature appelée M 57. Cette évolution de nomenclature s'accompagnera d'autres changements. Ainsi, le compte administratif et le compte de gestion laisseront place à un compte financier unique. Il y aura également une logique de certification de compte avec notation des communes. Le SGC propose à toutes les communes d'anticiper l'évolution réglementaire. Par la présente résolution, le conseil décide que la commune utilisera la nomenclature M57 à partir du 01/01/2023.

Accepté à l'unanimité

**2- Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses** : Monsieur BONTE explique que ce point découle de l'application de la norme M 57. En effet, les communes auront de nouvelles obligations et notamment la mise en place de provisions (charges par anticipation) sur

une nouvelle ligne budgétaire. Ces provisions correspondent essentiellement aux recettes non recouvrées de frais de cantine et/ou de garderie dûs par certaines familles. Ainsi ces sommes seront en quelques sortes provisionnées sur plusieurs années. Une méthode de calcul doit être adoptée car plus la créance est ancienne, plus il y a de risque qu'elle ne soit pas recouvrée.

Monsieur BONTE précise que notre commune compte très peu de recettes non recouvrées. La plus ancienne, qui remonte, qui remonte à 2019, est d'un montant de 8,75 €.

Une facilité de paiement va être proposée aux trois familles qui doivent une somme importante, en lien avec le SGC de Meaux.

Le conseil municipal décide de la méthode suivante pour le calcul des provisions à inscrire au budget :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation en année N
N-1	15%
N-2	15%
N-3	15%
Antérieur	15%

Accepté à l'unanimité

### 3- Élection des membres de l'AFR :

Il existe une Association Foncière de Remembrement (AFR) sur Montceaux-Lès-Meaux qui n'a plus d'activité mais qui est encore propriétaire de deux terrains Afin que l'AFR puisse être dissoute, ces deux terrains doivent au préalable être cédés. La commune propose dans un premier temps de les récupérer, au moyen d'une cession à titre gratuit effectuée par l'AFR, avant dissolution de celle-ci.

Pour cela, il est d'abord nécessaire d'élire un nouveau bureau de l'AFR.

Le bureau est composé comme suit :

- le maire
- 2 propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture
- 2 propriétaires désignés par le conseil municipal
- 1 délégué du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt

Monsieur BOSSON et Madame BERNARD proposent de siéger au bureau de l'AFR.

Le conseil municipal les désigne à cet effet.

Accepté à l'unanimité

Monsieur BONTE propose une analyse financière rétrospective de la commune. L'autofinancement, le fond de roulement et le taux d'endettement sont les 3 piliers d'une commune.

L'autofinancement (différence entre ce qui est encaissé par la commune comme les dotations, les recettes diverses, ressources fiscales et ce qui est décaissé tel que le remboursement de la dette, les charges générales d'entretien ou de personnel ou de participation) : la commune arrive depuis plus de 5 ans à dégager entre 70 000 € et 80 000 € d'autofinancement. Chaque année, la commune encaisse des produits réels de fonctionnement de l'ordre de 460 000 € et les charges de fonctionnement sont autour de 390 000 €, ce qui est un très bon résultat. Monsieur BONTE relève la bonne gestion de la commune.

En €/hab	2021			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	231	250	249	211
Charges de personnel	312	301	304	284
Charges de gestion courante	65	148	129	115
Charges réelles financières	32	11	10	14
Charges réelles exceptionnelles	2	8	7	6

# L'évolution des dépenses d'équipement

La commune a assuré une politique d'investissements contenue et prudente sur la période 2017-2021. Le total des investissements réalisés s'élève ainsi à 691 K€ et affiche une moyenne annuelle de 138,2 K€.

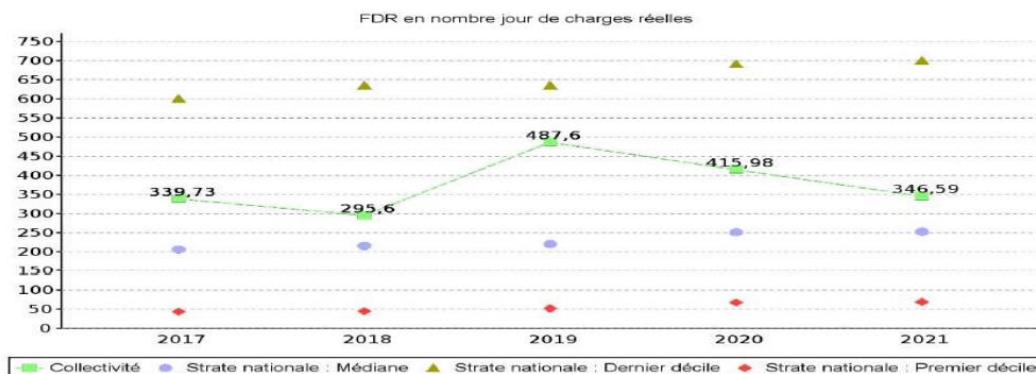


En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	289	315	316	299
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	63	68	62	75

## Analyse financière rétrospective MI M 2017 à 2021

### Le fonds de roulement

Le **fonds de roulement** correspond à la différence entre les ressources stables de long terme du groupement, issues de son cycle de financement et les emplois stables, issus du cycle d'investissement. L'excès de ressources de long terme constitue dans cette optique une ressource de trésorerie permettant d'assurer le financement des besoins liés au cycle d'exploitation (décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses) et/ou de consolider sa situation patrimoniale. Le fonds de roulement au 31/12/2021, permet de couvrir **346,59 jours de charges réelles (soit 11,5 mois)**. Pour mémoire le seuil de sécurité reconnu est de 2 à 4 mois. D'où une avance au-dessus de la norme, même si le FDR a diminué de 30% en 3 ans.



## Analyse financière rétrospective MI M 2017 à 2021

Le taux d'endettement est plutôt le point faible de la commune ; il est logique au regard des investissements qui ont été réalisés et notamment pour des travaux antérieurs tels l'emprunt pour les travaux chemin du Vieux Pavé souscrit en 2007 et un autre emprunt souscrit en 2001 (dont le remboursement arrivera à échéance fin juillet 2024).

Monsieur BONTE souligne le très bon niveau du fonds de roulement de la commune. Ce fonds de roulement permet de couvrir entre 11 et 12 mois de fonctionnement alors que le seuil de sécurité reconnu est de 2 à 4 mois.

En conclusion, selon Monsieur BONTE, notre commune possède un bon équilibre financier avec des dépenses maîtrisées et raisonnables.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BONTE de sa présence et de son analyse. Il confirme une perte de recette (location de la salle des fêtes, loyers de la boulangerie non perçus) due à l'épisode sanitaire de la COVID-19 et à la période d'invalidité du mandat de Monsieur le Maire suite à l'annulation de son élection.

#### 4- Révision des tarifs des services périscolaires

Madame PISTRE annonce qu'en raison des différentes augmentations annoncées par les prestataires de service (+7%) et de l'augmentation du tarif des fluides (+4%), la commission finances propose aux membres du conseil d'augmenter les prix des services périscolaires à hauteur de 5 %.

Objet	Prix actuel	Proposition de nouveaux tarifs
Prix cantine Monticellois	4,50 €	4,70 €
Prix cantine extérieur	4,90 €	5,15 €
Prix goûter	1,15 €	1,20 €
½ heure Monticellois	1,30 €	1,36 €
½ heure extérieur	1,70 €	1,78 €

Accepté à l'unanimité.

#### 5- Révision des tarifs de la salle des fêtes

Ce point, abordé par Madame BARREIRO, est lié lui aussi à l'augmentation des coûts (chauffage, eau...). Les nouveaux tarifs suivants sont proposés :

Objet	Prix actuel		Proposition de nouveaux tarifs	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Location journalière Villageois	150 €	200 €	165 €	220 €
Location week-end Villageois	300 €	350 €	350 €	440 €
Location journalière Extérieur au village	250 €	400 €	265 €	420 €
Location week-end Extérieur au village	650 €	750 €	700 €	800 €

Accepté à l'unanimité.

#### 6- Révision des fluides du cabinet médical

Madame BARREIRO annonce qu'il est également nécessaire d'augmenter la participation au coût des fluides du cabinet médical en fonction de nos prestataires. En effet, la société de nettoyage nous a déjà fait part d'une augmentation de 7 % et de 4% pour les fluides divers. Nous proposons donc de mettre en œuvre ces augmentations en fonction des prestataires.

Accepté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h56.